

**COMMUNIQUE DE PRESSE**

**Journée Mondiale de la Montagne :  
l'urgence d'une mobilisation internationale**

A l'occasion de la Journée de la Montagne du 11 décembre 2006, l'Association des Populations des Montagnes du Monde (APMM) présente la synthèse des travaux et propositions issus de rencontres réalisées depuis le début de l'année entre les populations des montagnes de plus de 30 pays<sup>1</sup>.

Au terme de six rencontres régionales sur trois continents (Andes, Himalaya, Afrique du Nord, Afrique centrale, Afrique de l'Est, Afrique australe), nourries de la participation des communautés, des études des scientifiques, des expériences et expertises des ONG de développement et des institutions impliquées dans les territoires de montagne, l'APMM et ses représentants régionaux font les constats suivants :

- Partout dans le monde et en dépit des différences de milieux et cultures, les populations des montagnes du monde se reconnaissent une **identité commune** par les savoir-faire, les savoir-être et les pratiques qui leur permettent de vivre dans des milieux spécifiques. Elles sont **fières** d'y avoir créé des civilisations propres aux territoires montagnards. Souvent méconnues ou méprisées, elles sont une richesse de notre monde.
- Pourtant, les populations des montagnes vivent et souffrent d'un **écart croissant** entre les régions de plaine et les régions de montagne, écart qui, dans de nombreux cas, les contraint à l'**exode vers des zones périurbaines** de littoral ou de plaine mais aussi à de **grandes migrations** vers les pays du Nord : Etats-Unis pour les populations andines, Europe pour les populations d'Afrique du Nord et d'Afrique sub-saharienne, extrême ou moyen Orient pour les populations de l'Himalaya.
- De nombreuses communautés de montagnes sont **culturellement, socialement et politiquement marginalisées** : absence voire interdiction de l'enseignement scolaire en langue maternelle (par exemple, l'amazigh pour les Berbères d'Afrique du Nord) ; perte des savoir-faire, savoir-être et pratiques ancestraux en raison des standards occidentaux de développement rural imposés par les législations nationales et les règlements internationaux ; en raison, aussi, de la concurrence économique déloyale et sauvage des économies dominantes.
- Les populations des montagnes **n'exercent plus de contrôle sur les ressources naturelles de leurs territoires**. Elles ne bénéficient pas des richesses produites par l'exploitation ou la privatisation et la commercialisation de celles-ci vers les populations de l'aval : mines, hydrocarbures, eau et barrages, forêt, tourisme...
- **Les activités agro-sylvo-pastorales** qui constituent encore la principale source d'emploi et de revenus des montagnards ne font plus l'objet de politiques de développement par les Etats et manquent cruellement d'appuis adaptés et spécifiques : recherche et appui technique, accès au marché, accès au crédit, valorisation des produits de montagne, etc.

---

<sup>1</sup> Algérie, Bolivie, Burundi, Cameroun, Chili, Colombie, Congo, Espagne, Equateur, France, Gabon, Guinée, Inde, Kenya, Lesotho, Libye, Malawi, Mali, Maroc, Népal, Niger, Pakistan, Pérou, République d'Afrique du Sud, République Centrafricaine, République Démocratique du Congo, Ouganda, Tanzanie, Tchad, Zambie, Zimbabwe

Leurs pratiques et normes de gestion durable des ressources de ces territoires ne sont pas reconnues, voire même dans certains cas niées.

- Les **politiques environnementalistes** en matière de protection de la biodiversité et de création de réserves naturelles et parcs nationaux **ne sont pas négociées avec les populations locales** et se font parfois même contre leurs activités, leurs intérêts et droits acquis, notamment droits de propriété ancestraux, sur leurs territoires (exemples des parcs naturels en Inde ou en Afrique du Sud)
- **L'activité touristique** en plein développement est rarement maîtrisée par les communautés montagnardes et contribue trop souvent à la **destruction de leurs sociétés et la folklorisation de leurs cultures**. Elle n'est le plus souvent qu'un ersatz trop facile à une véritable politique de création d'activités innovantes, industrielles ou artisanales.
- **Les processus de décentralisation** à l'œuvre à l'échelle mondiale ont fragilisé encore davantage les territoires de montagne au profit de centres urbains en pleine expansion, et ont accru des inégalités déjà fortes. Les structures traditionnelles de gestion communautaire et les modes de vie des populations montagnardes, qui s'exercent parfois sur des territoires plus larges que les limites des circonscriptions administratives, ne sont pas pris en compte. Beaucoup de nouveaux élus manquent **de formation technique et administrative**. Finalement, les Etats n'ont que très rarement mis en place une **nécessaire péréquation budgétaire** au niveau national en faveur des territoires ruraux enclavés de montagne.
- En raison des **surcoûts d'investissement** dus au relief et à l'enclavement, les territoires de montagne sont majoritairement sous-développés en matière d'infrastructures de communication (routes, rail, postes, téléphone, Internet), de services sociaux de base (accès à l'eau, centres de santé, écoles), de sources d'emploi diversifiées (industrie, services du secteur tertiaire).
- Certaines populations de montagne sont **criminalisées** en raison de la **production de « cultures illicites »** qui seules leur permettent de survivre : la coca dans les Andes, le cannabis en Afrique du Nord, le pavot et le chanvre en Asie. Les programmes d'éradication de ces cultures ont eu pour conséquences le déplacement de millions de montagnards en particulier en Colombie et dans les pays andins.

En conclusion de ce constat, il apparaît que la **mondialisation économique** et une **approche limitée à la conservation écologique des milieux montagnards** ne prenant pas en compte les problèmes de développement des femmes et des hommes qui y vivent, ont considérablement fragilisé les populations des montagnes partout dans le monde alors qu'elles représentent près d'un milliard de personnes et occupent 35% de la superficie des continents.

Pour répondre à ces enjeux qui concernent l'ensemble de l'humanité tant au niveau économique, démographique, culturel qu'environnemental, l'APMM demande :

1. la **reconnaissance constitutionnelle par les Etats** concernés de la spécificité des territoires de montagne et l'adoption, en concertation avec les populations locales, de **lois spécifiques appropriées** à ces territoires et visant à réduire de manière volontariste l'iniquité de traitement qui les touche
2. la définition par les Etats de **politiques adaptées** pour soutenir les activités productives et la vie des populations montagnardes sur leurs territoires
3. l'affectation par les Etats dans les **budgets nationaux et régionaux** de moyens adaptés à la mise en oeuvre de ces politiques et investissements spécifiques pour les territoires de montagne par une **juste péréquation nationale** et en utilisant notamment la richesse issue de l'exploitation des ressources naturelles dans les montagnes
4. la définition d'un **Programme international d'action pour la montagne** sur le long terme en faveur des populations des montagnes afin d'atteindre les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) dans ces zones spécifiques
5. **la création d'une taxe payée par les groupes industriels qui exploitent les ressources dans les montagnes** (eau, énergie, hydrocarbures, minerais, forêt) au bénéfice des populations concernées et pour financer, en complément des budgets nationaux et des coopérations internationales, le programme international ainsi défini

6. la mise en place de **Centres régionaux de coopération et d'échanges pour la montagne** rassemblant les acteurs de ces territoires avec pour objectifs principaux la conservation, le développement et la promotion de leurs savoir-faire, le renforcement de leurs capacités de proposition et négociation avec les pouvoirs publics, l'identification d'objectifs et le portage de projets de développement auprès des bailleurs internationaux
7. la création d'un **Observatoire international des montagnes** dont les analyses prendraient en compte les situations vécues et les témoignages des populations
8. l'adoption par l'Assemblée Générale de l'ONU du projet de **Déclaration sur les droits des peuples autochtones** qui incluent une très grande partie des montagnards
9. la reconnaissance par l'**Organisation Mondiale du Commerce de la spécificité de l'économie des territoires de montagne** et des politiques nationales et régionales spécifiques mises en œuvre et à mettre en œuvre en leur faveur
10. la création au sein de la **FAO d'un département « Montagne »** chargé de coordonner l'action internationale en faveur des populations des montagnes en relation avec les Centres régionaux, la recherche, les ONG et l'Observatoire International.
11. la **dépénalisation de la culture du chanvre et de la feuille de coca** pour leurs **usages traditionnels** (mastication), **artisanaux, culturels et pharmaceutiques**, la lutte contre le trafic des drogues qui en sont issues, la décriminalisation des producteurs et la redéfinition des politiques dites alternatives de l'UNODC (Organisation des Nations Unies contre la drogue et le crime).
12. le lancement d'une **Fondation Internationale des Peuples de Montagne du Monde** dont l'objectif sera de rendre possible les échanges entre eux et les rencontres au niveau international leur permettant de mettre en commun leurs expériences et de peser ensemble sur leur avenir.

Afin d'exposer en détail ces propositions et plaider pour leur mise en œuvre au niveau national, régional et international, les populations des montagnes du monde représentées dans l'APMM proposent **la convocation d'une Conférence internationale sur la montagne en 2007**, soit cinq ans après l'Année Internationale de la Montagne qui, malgré les engagements de la communauté internationale, n'a pas produit les résultats tangibles espérés.

Dans chacun des pays et régions où elle est représentée, l'APMM engage une **campagne de sensibilisation** auprès de l'opinion publique et de plaider auprès des décideurs politiques et économiques pour une meilleure prise en compte de ces situations et l'engagement de moyens pour y répondre. Elle poursuivra de manière déterminée son action de mobilisation des populations de montagne en faveur **d'un développement plus équitable et durable**.

**Le Bureau de l'APMM**